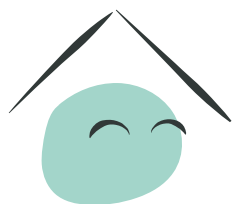


MaPrimeRénov'

Le mode d'emploi

UNE AIDE UNIQUE
POUR TOUS LES PROJETS
DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

SEPTEMBRE 2025

France Rénov', la rénovation énergétique pour tous

P. 3

MaPrimeRénov' : une aide unique qui s'adapte à ma situation

P. 4

MaPrimeRénov'
pour les propriétaires
occupants

P. 5

MaPrimeRénov'
pour les propriétaires
bailleurs

P. 7

MaPrimeRénov'
pour
les copropriétaires

P. 9

À quelle aide ai-je droit ?

P. 11

Déterminez le montant de votre prime selon votre niveau de revenus et votre projet de rénovation.

AVANT-PROPOS

La rénovation énergétique est le meilleur moyen de diminuer votre consommation d'énergie et vos émissions de gaz à effet de serre tout en gagnant en confort dans votre logement et en réalisant un geste pour l'environnement.

Lorsque l'on souhaite entreprendre ce type de travaux, il n'est pas toujours évident de savoir comment s'y prendre, par où commencer, vers qui se tourner et à qui faire confiance.



France Rénov', le service public de la rénovation de l'habitat, est là pour vous accompagner dans l'élaboration et la réalisation de votre projet.

Ce mode d'emploi contient de nombreuses informations et de bons conseils :

tout ce que vous devez savoir avant de vous lancer.

→ Vous pouvez dès à présent prendre rendez vous avec un conseiller France Rénov', qui répondra à toutes vos questions et vous aidera à construire votre projet de travaux.

Pour trouver un conseiller et pour plus d'informations : rendez-vous sur **france-renov.gouv.fr**.

L'étiquette énergétique de votre logement

Il est important de connaître l'étiquette énergétique de votre logement, afin de réaliser les travaux les plus adaptés à ses besoins. Votre conseiller France Rénov' pourra vous indiquer si vous avez besoin de réaliser un diagnostic de performance énergétique (DPE) ou un audit énergétique.



France Rénov'

La rénovation énergétique pour tous



Service public d'information et de conseil sur la rénovation de l'habitat, France Rénov' vous accompagne dans vos travaux de rénovation énergétique et d'adaptation de votre logement.

Un conseil à chaque étape de votre projet

Les conseillers du réseau France Rénov', présents sur l'ensemble du territoire, peuvent **vous renseigner et vous conseiller gratuitement**. Ils vous permettront d'obtenir un avis indépendant pour préparer sereinement votre projet. Ils peuvent également vous orienter vers les bons professionnels.

Rénovez en toute tranquillité et sans arnaque

Afin de vous prémunir des pratiques frauduleuses, nous vous invitons à ne pas vous précipiter et à bien préparer votre projet. Il est ainsi recommandé de **faire réaliser plusieurs devis par des artisans RGE différents** pour comparer les offres et de vous renseigner auprès d'un conseiller France Rénov' pour s'assurer que les travaux sont adaptés aux besoins de votre logement.

600

Espaces conseil partout en France

2 700

conseillers France Rénov'

4 bonnes raisons de rénover



→ Confort

Rester au chaud en hiver, au frais en été et lutter contre l'humidité.



→ Économie

Réduire vos factures de chauffage et le financement des travaux grâce aux aides publiques.



→ Environnement

Participer à l'effort collectif pour lutter contre le réchauffement climatique.



→ Investissement

Valoriser votre bien et anticiper les interdictions de location des logements énergivores.

MaPrimeRénov'

Une aide unique qui s'adapte à ma situation

MaPrimeRénov' est la principale aide de l'État pour la rénovation énergétique en France.

Une aide ouverte à tous

MaPrimeRénov' est accessible à tous les propriétaires, qu'ils occupent leur logement ou le mettent en location.

La demande d'aide MaPrimeRénov' s'effectue en ligne avant le début des travaux. L'aide vous est versée après la fin des travaux.

Avant les travaux, vous pouvez réaliser une évaluation de votre logement : un diagnostic de performance énergétique (DPE) ou un audit énergétique. Cette cartographie de votre logement vous permettra de savoir quels travaux sont les plus adaptés. Dans le cadre d'une rénovation d'ampleur, l'audit est obligatoire et sera réalisé par Mon Accompagnateur Rénov'.



La rénovation par geste

MaPrimeRénov' permet de financer une rénovation par geste.

Vous pouvez réaliser un ou plusieurs de ces travaux :

- travaux d'isolation (murs, toit ou menuiseries) et ventilation ;
- installation d'un chauffage écologique et économe ;
- installation d'un chauffe-eau écologique et économe.

Un accompagnement pour soutenir les rénovations d'ampleur

Les ménages souhaitant s'engager dans des travaux de rénovation d'ampleur, c'est-à-dire permettant un gain minimal de 2 étiquettes énergétiques, bénéficient d'un **accompagnement systématique** et d'une **aide financière plus importante**.

→ Découvrez le Parcours accompagné et vos conditions d'éligibilité dans le chapitre « À quelle aide ai-je droit ? »



MaPrimeRénov'

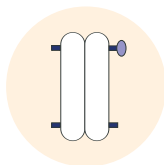
pour les propriétaires occupants

Depuis 2020, MaPrimeRénov' finance les travaux de rénovation énergétique dans votre logement, afin de vous permettre de gagner en confort tout en réduisant significativement vos factures énergétiques.

Votre logement est concerné par l'aide si :

- ✓ vous en êtes le **propriétaire** ou l'**usufruitier** ;
- ✓ il a été construit il y a **au moins 15 ans** et vous l'occupez à titre de **résidence principale** (au moins 8 mois par an) ;
- ✓ vous faites réaliser les travaux par une **entreprise qualifiée RGE** (label Reconnu garant de l'environnement) ;
- ✓ vous continuez de vivre pendant 3 années dans votre logement après la réception de la prime (uniquement pour une rénovation d'ampleur).

QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX



→ Changement
du système
de chauffage



→ Isolation



→ Rénovation
d'ampleur
(isolation, chauffage
et ventilation)

Quelle aide ?

MaPrimeRénov' s'adapte à votre situation et à votre projet de travaux :

- **MaPrimeRénov'** peut financer jusqu'à **80 %** des travaux pour une rénovation d'ampleur (dans un plafond de travaux de **40 000 €** maximum).
- **MaPrimeRénov'** finance des travaux d'isolation et/ou l'installation d'un mode de chauffage ou chauffe-eau moins polluant et plus économe.
- **MaPrimeRénov'** est cumulable avec les aides locales distribuées par les collectivités.

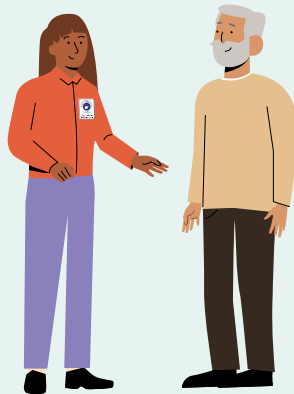
Afin de savoir à quelles aides vous êtes éligible, vous pouvez utiliser **le simulateur du site France Rénov'** ou vous reporter au chapitre « **À quelle aide ai-je droit ?** »



Les 5 étapes de mon parcours

1

Je fais appel à un conseiller France Rénov' pour concevoir mon projet et connaître les aides auxquelles j'ai droit. Je trouve le conseiller le plus proche de chez moi sur le site france-renov.gouv.fr.



2

Pour une rénovation d'ampleur, je suis mis en relation avec **Mon Accompagnateur Rénov'** qui suit mon projet de A à Z.

3

Je dépose ma demande d'aide avec mes devis réalisés par des artisans reconnus garants de l'environnement (RGE).

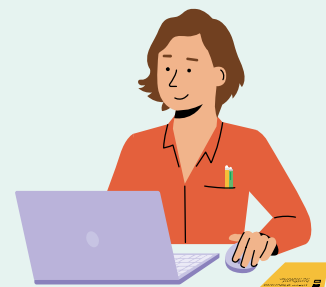


4

Je fais réaliser mes travaux après acceptation de ma demande d'aide.

5

Je dépose mes factures en ligne et demande le versement de ma prime.

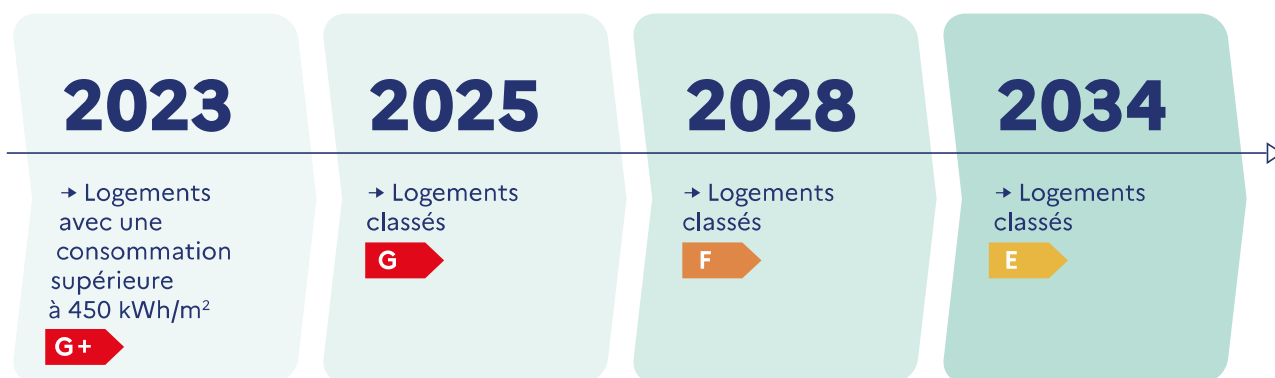


MaPrimeRénov'

pour les propriétaires bailleurs

MaPrimeRénov' est accessible aux propriétaires bailleurs. À horizon 2034, tous les logements énergivores (E, F et G) seront interdits à la location : l'élévation du seuil d'exigence de votre diagnostic de performance énergétique (DPE) sera progressive, pour vous permettre de réaliser les travaux de rénovation énergétique de votre bien.

Interdiction à la location des passoires énergétiques*



*Étiquettes selon le diagnostic de performance énergétique (DPE)

Votre bien est concerné par l'aide si :

- ✓ vous en êtes le **propriétaire** ou **l'usufruitier** ;
- ✓ il a été construit il y a **au moins 15 ans** et est occupé au titre de **résidence principale** par votre locataire (au moins 8 mois par an) ;

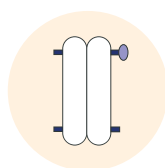
Par ailleurs, vous vous engagez à :

- prévenir votre locataire de la réalisation des travaux ;
- ne pas inclure le montant de la prime dans une future réévaluation du loyer ;
- louer le logement pendant une durée minimale de 6 ans ;
- faire réaliser les travaux par **une entreprise qualifiée RGE** (label Reconnu garant de l'environnement).

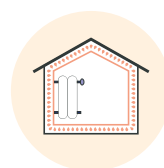
QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX



→ Isolation



→ Changement du système de chauffage



→ Rénovation d'ampleur (isolation, chauffage et ventilation)

Quelle aide ?

MaPrimeRénov' s'adapte à votre situation et à votre projet de travaux :

- **MaPrimeRénov'** finance jusqu'à **80 %** des travaux pour une rénovation d'ampleur (dans un plafond de travaux de **40 000 €** maximum).
- **MaPrimeRénov'** finance des travaux d'isolation et/ou l'installation d'un mode de chauffage ou chauffe-eau écologique et économe.
- **MaPrimeRénov'** est cumulable avec les aides locales distribuées par les collectivités locales.

Afin de savoir à quelles aides et pour quel montant vous êtes éligible, vous pouvez utiliser **le simulateur du site France Rénov'** ou vous reporter au chapitre « **À quelle aide ai-je droit ?** »

